



## Procès-verbal de la séance du 18 novembre 2020

### Assemblée générale statutaire AAAA en mode Skype/téléphone conférence

#### Séance ouverte à 19h.

Intervenants 4A :	M. Jean-Luc de Moerloose (JLD) M. Jacques Steiner (JS) M. John Roth (JR) M. Jean Casagrande (JC) M. Daniel Favre (DF)
Collaborateurs Swiss Risk & Care :	M. Yvan Roux (YR) M. Stéphane Buff (SB)
Présent avec Skype :	M. Nicolas Froelicher
Présents en mode téléphone :	Mme Geneviève et M. Andrew Burnett

Excusés : Mme Françoise Détraz, Mme et M Catherine Robert Nicoud Agushi, Mme Christine Bruderlin-Schneider, Mme Alessandra Fête, Mme Céline Battiaz Golay, Mme Liliane Corthay, Mme Nancy-Buser

#### Séance ouverte à 19h00 :

#### **1. Introduction et commentaires sur la période 2020 par le Dr. Jean-Luc de Moerloose. et le Dr. Jacques Steiner.**

Tout d'abord JLD tient à annoncer le décès de M. Raymond Fête, pédiatre et membre présent à toutes les dernières assemblées.

SB nous parlera tout à l'heure de FMSI (Frais médicaux et solutions individuelles)

JS : nous n'avons pas eu d'éléments particuliers si ce n'est les variations de prime. A ce propos il rappelle que les personnes ayant atteint l'âge de la retraite et qui travaillent encore peuvent produire auprès de leur caisse maladie complémentaire CSS/Intras un document attestant qu'elles cotisent toujours à l'AVS et conserver leur rabais de prime.

#### **2. Adoption du PV de l'AG du 13 décembre 2019**

Personne n'ayant de remarque particulière le PV est considéré comme approuvé à l'unanimité.

#### **3. Situation des affiliés 4A dans les contrats de faveur Swiss Risk & Care (Groupe Mutuel, Helsana et CSS)**

SB rappelle que les membres peuvent contacter la Helpdesk pour faire le point.

Cette année on ne peut pas faire de prévisions sur les primes.

Les augmentations 2021 GE et VD sont stables. Légère augmentation pour le VS mais qui avait les primes plus basses.

Pour l'assurance complémentaire, bonne nouvelle, il n'y aura pas d'augmentation sauf en cas de changement de tranche d'âge.

Il y a eu des changements de privé à demi-privé ou changement de franchise. Mais attention lors d'un changement le retour en arrière n'est plus possible.

YR note que pour CSS et Assura le retour est bon pour les assurés, il n'y a pas eu d'explosions de coûts dans les primes. Par ailleurs aucun litige n'est à déplorer.

A propos de la première vague du Covid-19, M. Nicolas Froelicher signale que les cliniques genevoises ont enregistré 10,5 millions de manque à gagner et les HUG 124,4 millions .

Cependant la Commission des finances du Grand Conseil genevois a accepté lors de sa séance du 2 septembre 2020 la demande déposée par le DSES pour un crédit extraordinaire de Fr.136'071'883.- pour la mise en place du dispositif de santé face au Covid-19.

Sur la Suisse cela se chiffre par centaine de millions. **Si les caisses maladie ne baissent pas leurs primes c'est à ne plus rien y comprendre !**

JLD abonde et dénonce le fond de réserve trop haut avec la baisse de la demande.

Pour 2021 les primes se basent sur les chiffres 2019. Exemple : les primes 2019 sont bien inférieures part rapport aux chiffres annoncés de 2018.

YR signal la cas d'Helsana qui fermait un produit pour un autre avec des exclusions.

La CSS ne veut plus se substituer au canton, en conséquence qui va payer ?

CSS a dénoncé tous les accords avec les cliniques, donc on risque de se trouver en 2021 dans une situation confuse.

JLD rappelle que ce n'est pas facile de traiter avec CSS au vu de l'expérience vécue avec Accorda.

JS déplore que pour les produits de l'ass. complémentaire les gens ne sauront qu'en cas de besoin qu'ils ne seront pas couverts d'ici fin 2020.

JLD abonde qu'il est difficile pour nous de changer quelque chose avec tous les politiciens qui sont dans les conseils d'administration des caisses.

YR rapporte heureusement qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021 un texte de loi a été approuvé. La révision sur les contrats d'assurance complémentaires empêchent la résiliation des couvertures souscrites.

Avec les cliniques cela peut être renégocié mais cet amendement va obliger les caisses à maintenir leurs couvertures.

#### 4. **Facilités FMSI et projection 2021**

YR souhaiterait pour le groupe d'assurés Helsana CSS Groupe Mutuel d'élargir leurs services aux membres 4A dans la gestion de l'ensemble de leur porte-feuille d'assurances privées et professionnelles.

SB a travaillé avec YR sur de nouveaux avantages qu'ils pourraient offrir aux membres de l'Association 4A et Swiss Risk & Care peut nous proposer les avantages ci-dessous et ce, dès à présent :

- Pour les médecins ou praticiens en activité ou en retraite de gérer l'ensemble de leurs assurances (mandat) accès à toutes nos prestations, conseil, hypothèques, tarifs spéciaux assurances cabinets médicaux.
- Pour les membres qui s'approchent de la retraite, possibilité de prévoir une planification financière gratuite (coût effectif entre CHF 1'500.00 et CHF 2'500.00).

- En confiant la gestion des assurances privées à Swiss Risk & Care, cotisation AAAA prise en charge par Swiss Risk & Care. Par exemple : projection retraite, planification financière, décès)  
Les personnes intéressées peuvent prendre contact directement avec M. Stéphane Buff au n° 058 178 85 55.

JS propose que si Swiss Risk & Care a déjà des personnes intéressées pour autant que ce soit des professionnels de la santé de leur faire bénéficier de l'adhésion de 4A et ses avantages.

YR répond que un par un c'est difficile. Il faut essayer de se rapprocher de ces associations/groupes afin d'avoir de nouveaux potentiels. Il a déjà certains contacts et nous demande d'en faire de même.

JLD regrette qu'avec M. Pierre-Alain Schneider alors président de l'AMG nous n'ayons pas réussi. Si nous arrivons à créer une dynamique avec l'AMG cela pourrait aider à trouver de nouveaux partenaires.

JC précise que notre nouveau site internet supporterait une nouvelle rubrique.

M. Nicolas Froelicher demande combien de membres nous sommes actuellement. C'est de l'ordre de 220 à présent avec les familles. JR précise 137 entités avec ceux qui ont payé leurs cotisations.

JLD rappelle qu'avec M. Thierry Chardonnens nous avons pu profiter de la dynamique du groupe Lombard Odier, Pictet, Procter Gamble, etc.

YR rappelle qu'avec la nouvelle loi chaque entreprise doit être gérée individuellement et pour 4A nous sommes groupés avec des VIP

#### **5. Comptabilité 4A par M. John Roth et Daniel Favre**

JR énumère les charges de cette année écoulée :

Produits	9'075.-
Charges :	
Frais secrétariat	750.-
CCP	93.-
Nouveau site internet	795.-
Protection juridique	500.-
Réception AG	75.-
Indemnité membres du Comité - repas	307.-
Assuas	1'230.-
	<hr/>
Total charges	3'725.05

M. Daniel Favre prend la parole :

J'ai été mandaté par le Comité de l'Association des Assurés Actifs de leurs Assurances afin de vérifier les comptes 2019.

Après une lecture attentive de la comptabilité et du bilan ainsi qu'un contrôle des pièces comptables, je peux assurer que les comptes 2019 sont exacts.

Le total des produits s'élève à Fr. 9'075.00 et celui des charges à Fr. 3'725.05. Ce qui donne un résultat de l'exercice de 5'349,95 et porte l'excédent total à Fr. 67'267.05. Je vous demande donc d'approuver ces comptes et donner décharge au trésorier, M. John Roth ainsi qu'à moi-même.

M. Daniel Favre demande d'approuver ces comptes. Ils sont acceptés à l'unanimité.

## 6. Cotisations 2021 – Diminution reportée en 2022

Afin de ne pas trop alimenter notre compte, la décision d'abaisser les primes à 50.- au lieu de 75.- par famille/couple et de 35.- au lieu de 50.- pour une personne seule sera effective dès 2022. En effet une grande partie des membres se sont déjà acquittés de leurs primes 2021.

Si dans le futur 4A devait disparaître JLD propose de verser une prime substantielle au Helpdesk et de leur demander en échange de maintenir une disponibilité gratuite pour les membres des professions médicales

JS explique qu'en réduisant cette cotisation nous arrivons à couvrir nos frais, c'est donc bien équilibré. Le reste étant un fond de réserve.

## 7. Questions/Suggestions

JLD désire se retirer du Comité et lance un appel pour sa succession.

En Comité, suite à la dernière opération de rappel, il a été décidé d'exclure les membres n'ayant plus payé leurs cotisations depuis 2018.

Il est décidé de maintenir pour l'avenir cette possibilité de participer avec Skype pour les gens éloignés de Vézenaz.

Sur une note amusante JS espère que pour la prochaine assemblée générale nous serons tous vaccinés et pourrons boire une verre.

YR confirme que les locaux de Swiss Risk & Care seront toujours à disposition... aussi pour trinquer.

L'assemblée se termine à 20h00

**Cotisation 2021 : Célibataire/personne seule CHF 50.-  
Couple/famille CHF 75.-**

**La cotisation 2021 est  
payable au 31 mars 2021 en indiquant bien l'année de cotisation concernée.**

**Pour certains, n'oubliez pas de régler votre cotisation 2020 en le précisant dans votre paiement.**

**Règlement bancaire : IBAN CH79 0900 0000 1761 7701 1  
Au nom de : Association Anciens Assurés Accorda – 1000 Lausanne**

<http://www.a-a-a.ch>